

VII

COMITE TECHNIQUE DE GEOGRAPHIE

PRESENTATION PAR P. PELTRE

L'assemblée commence par se donner un président de séance (HIERNAUX) et un secrétaire de séance (PELTRE). Puis M. PELTRE fait un compte-rendu des 9 réponses reçues à la lettre d'information et de consultation diffusée le 16/6/82 par les élus présents en France.

La discussion qui s'engage aboutit à constater que l'existence d'axes-programmes d'une part, de commissions par disciplines d'autre part, constituent une donnée de base de la restructuration de l'ORSTOM. Selon toutes probabilités, les géographes seront amenés à se répartir sur les 7 axes programmes, voire sur 8 s'il y en a 8.

M. DANDOY propose 6 fonctions pour les Commissions Scientifiques, qui devraient être animées par un bureau de 4 ou 5 personnes élues, dont une ou deux à plein temps :

- suivi des carrières et évaluation du recrutement,
- suivi de la formation de début et de la formation permanente des chercheurs,
- suivi des travaux hors-axe par discipline (thèses, travaux méthodologiques),
- impulsion et suivi de synthèses thématiques dans la discipline (atlas...),
- rôle de consultation auprès du Conseil scientifique et des axes-programmes,
- constitution d'un comité de lecture des travaux.

Sur proposition de M. CHAMPAUD, l'assemblée convient d'organiser la discussion autour de trois pôles :

- La Commission Scientifique doit-elle être de géographie, ou faut-il l'élargir aux Sciences Humaines dans leur ensemble ?

- Discussion des fonctions de la Commission Scientifique selon le canevas proposé ci-dessus ;

- Mode de fonctionnement de la Commission Scientifique.

1 - Commission Scientifique de géographie ou Sciences Humaines ?

M. PELTRE souligne que les 6 géographes physiciens, qui représentent 10 % de l'effectif de la section, sont très attachés à leur identité scientifique de géographes. M. CHAMPAUD considère qu'en présence des axes-programmes, chargés du fonctionnement pluridisciplinaire, l'existence d'une discipline "géographie" à l'ORSTOM est souhaitable ; MM. GUILLOT, BERNUS, DANDOY interviennent dans le même sens. M. MARGUERAT souligne que 60 chercheurs constituent une taille humaine, alors que le fonctionnement d'un groupe Sciences Humaines de près de 150 chercheurs est plus difficile.

Les géographes présents passent au vote sur cette question :

Pour le maintien d'une Commission Scientifique de Géographie : 18 voix (dont 5 lettres) pour ; 3 voix contre (lettres reçues) ; 1 abstention.

2 - Fonctions des Commissions Scientifiques

La discussion s'engage autour de la répartition des pouvoirs entre axes-programmes et Commissions Scientifiques : si les axes-programmes sont puissants par un pouvoir exécutif et la maîtrise du budget, que reste-t-il aux Commissions Scientifiques ? Ou autrement formulé, si les disciplines constituent un vivier de chercheurs pour les travaux sur axes, qui tiendra l'épuisette et comment sera-t-elle maniée ? Quelle sera la proportion de travaux sur axe-programme et hors-axe ?

Un consensus s'établit pour envisager aux Commissions Scientifiques un rôle de négociation scientifique, d'évaluation et éventuellement de proposition, en quelque sorte de "contre-pouvoir" garant d'une identité scientifique des chercheurs engagés dans des travaux pluridisciplinaires.

Les 6 fonctions proposées pour les Commissions Scientifiques sont ensuite discutées :

- Suivi des carrières et recrutement : Deux modes de suivi des carrières sont envisagés, l'un avec rapports d'un Parrain (choisi par le chercheur), d'un Directeur (éventuellement Directeur de l'axe-programme) et d'un rapporteur de la Commission Scientifique ; l'autre par l'audition périodique (qq années ?) des chercheurs devant une Commission de quelques personnes scientifiquement compétentes. Ce point reste à approfondir. Le Suivi des carrières des chercheurs affectés à des travaux administratifs ou non scientifiques relève également des Commissions Scientifiques.

L'évaluation d'un recrutement effectué à l'initiative d'un axe-programme est considéré comme relevant de la responsabilité de la Commission Scientifique.

- Formation et formation permanente : L'organisation de ces activités, notamment de la seconde, très négligée jusqu'ici, justifierait d'être suivie par un géographe pratiquement à plein temps.

- Suivi de travaux hors-axe : thèses, synthèses de géographie pure.

- Impulsion et suivi de synthèses par discipline : synthèses géographiques, travaux de méthodologie, atlas.

- Rôle auprès du Conseil Scientifique et des axes-programmes : Un consensus s'établit sur deux points :

- il convient d'être représentés en tant que discipline au sein du Conseil Scientifique;

- les Commissions Scientifiques doivent avoir auprès des axes-programmes un rôle de négociation, d'évaluation et de proposition.

- Etablissement d'un Comité de lecture pour les publications destinées à une collection ou une revue qui en seraient dépourvues.

3 - Fonctionnement de la Commission Scientifique

De ce débat se dégage un consensus sur cinq points :

- La Commission Scientifique devrait être composée des élus dans le même nombre que ceux des Comités Techniques, complétés par des membres nommés sur proposition des élus, en nombre au plus égal à celui des élus.

- Le président de la Commission Scientifique devrait être nommé sur proposition de la Commission après élection en son sein, et devrait être, sinon permanent, du moins disponible.

- La durée des mandats devrait être limitée à 3 ans, renouvelable une fois, soit 6 ans d'affilée maximum avec réélection possible après interruption.

- La Commission devrait être gérée par un Bureau Permanent de 4 ou 5 personnes, siégeant une fois par mois, le Bureau pouvant s'adjoindre des membres invités en fonction de leur compétence sur les problèmes abordés en séance.

- Le bon fonctionnement de la Commission Scientifique suppose au minimum un secrétaire permanent, disposant de locaux permanents, et un chargé de la formation permanent ou à mi-temps; Ces conditions sont jugées indispensables au fonctionnement des structures par disciplines. M. DUCHEMIN propose d'envisager une obligation de service par roulement pour les géographes présents en France, qui permette d'assurer l'animation scientifique de la discipline.

ELECTION D'UN BUREAU PROVISOIRE

A 17 h 15 les élus au Comité Technique de géographie procèdent à l'élection d'un bureau provisoire chargé de la gestion de la section pendant la période de transition.

Sont élus par 8 voix et une abstention :

MM. ANTHEAUME
DUCHEMIN
GUILLOT
PELTRE, Secrétaire qui sera aidé par
M. BERNUS, Secrétaire sortant pour consultation sur les dossiers en cours.

Les élus insistent tout particulièrement sur le fait que le fonctionnement de ce bureau provisoire est subordonné à un secrétariat scientifique permanent, ce qui suppose de disposer d'un local en permanence.

La séance est levée à 17 h 40

Compte-rendu
des journées d'études
de l'O.R.S.T.O.M.

Paris, 6-10 Juillet 1982

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE MER